

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du jeudi 17 décembre 2015 à 20h15 à la salle paroissiale.

Le président, M. Marcel Gagnat, ouvre l'assemblée et salue les 37 personnes présentes, dont 12 dames.

MM Werner Kocher et Jean Rondez sont nommés scrutateurs.

L'ordre du jour est accepté tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée dans le journal officiel n° 42 du mercredi 25 novembre 2015.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 3 septembre 2015.

L'article n° 27 du règlement communal d'organisation précise que le procès-verbal n'est plus lu lors de l'assemblée communale, mais peut être consulté sur le site internet de la commune et à l'administration. Il est accepté avec remerciements à son auteur pour sa fidèle rédaction.

Discuter et voter la création d'un poste à 50 % pour les besoins de la voirie et de la conciergerie des bâtiments communaux et scolaires et donner les compétences au conseil communal pour réévaluer le taux en cas de besoin.

M. le maire, Ernest Gerber, présente ce point. L'entrée en matière n'est pas combattue. Le prénommé relève que la commune s'est agrandie et qu'il y a de plus en plus de travaux à effectuer par les employés de la voirie et de la conciergerie. Après examen de la situation et malgré des collaborations avec d'autres communes ou des sous-traitances de travaux, le conseil communal propose de nommer un employé supplémentaire à 50 %, ce qui permettra d'avoir aussi une personne pratiquement en tout temps qui accompagne l'apprenti dans ses activités et ainsi respecter la législation en vigueur, notamment par rapport à la SUVA. La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée. Au vote, l'assemblée accepte à l'unanimité la création de ce poste à 50 % et donne les compétences au conseil communal pour réévaluer le taux en cas de besoin.

Discuter et voter le budget 2016, fixer la quotité d'impôts, la taxe immobilière et les autres taxes communales.

C'est M. Alain Gerber, responsable du dicastère des finances qui présente le budget. Dans son préambule, il annonce que la quotité d'impôts reste inchangée et qu'il n'y a pas d'augmentation de taxes, à part celle de CHF 9.-- par habitant raccordé à une station d'épuration pour la nouvelle taxe sur les micropolluants fixée par les instances fédérales. Il rappelle que le but de la commune est toujours de réduire au plus les dettes. Elle participe également à la péréquation financière et devra régler un montant de CHF 31'540.--. Le déficit annoncé s'élève à CHF 153'730.-- par rapport à CHF 136'256.-- en 2015. Il s'agit d'un budget basé sur la prudence. Ce dernier peut être consulté sur le site internet de la commune et est à disposition à l'administration communale.

Les chapitres les plus importants sont : l'instruction, le social et les impositions. Les services communaux doivent s'autofinancer. Il présente ensuite chapitre par chapitre

les chiffres et explique les principales modifications par rapport aux années précédentes, notamment le coût pour le nouvel employé de la voirie, le changement des lampadaires en « LED », l'entretien de l'abri public, le remplacement d'une partie des stores à l'école primaire, l'éclairage de la scène, l'entretien de la place de jeux, les redevances de l'entreprise Lachat SA et l'entretien du chauffage. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. A l'unanimité, l'assemblée communale accepte le budget tel que proposé avec un déficit prévu de CHF 153'730.-- basé sur une quotité d'impôts de 2.05, une taxe immobilière de 1,3 ‰ et des taxes inchangées, à part l'introduction de celle pour les micropolluants fixée à CHF 9.-- par habitant raccordé.

Divers

Lors de ce point, M. le maire Ernest Gerber donne connaissance des principaux dossiers traités ou travaux entrepris cette année par le conseil communal, notamment le chauffage, l'alimentation en eau des fermes « La Gypsière », « La Tiau » et « Monterri », la dédite des baux communaux, le chemin « Derrière-Monterri », l'éclairage public, le plan de zones, le plan spécial « La Cornoline », le plan spécial « La Creuze », le plan spécial « Collonge », la signalisation « Sous la Cour », le label « commune en santé », le véhicule de première intervention pour le SIS Monterri, l'entretien des cuves du réservoir, les discussions avec l'entreprise Tag Heuer SA pour la reprise d'une partie du droit de superficie, l'installation d'un médecin, la réfection du bâtiment communal et le tapis final « Verger Montagnon ».

M. Michel Stauffer pose la question de savoir si les communes ont déjà été approchées par rapport à la mise à disposition de salles pour les immigrants. Il lui est répondu par la négative.

M. Jean-Pierre Kaufmann fait remarquer que le système des bus est intéressant, mais n'est pas concluant pour prendre la correspondance du train à Courgenay. Le conseil communal était déjà intervenu lors de l'élaboration du projet d'horaire. La correspondance a été calquée sur Porrentruy.

Il est signalé à M. Jean-Pierre Coulon que la liste des terrains à bâtir connus peut être consultée sur le site internet.

M. Philippe Rondez en profite pour informer la population des nouvelles procédures pour la révision des plans de zones. Le dossier de Cornol devra être étudié en collaboration avec Porrentruy et environs et non plus la microrégion de la Baroche.

M. le maire est félicité pour sa brillante élection au Parlement Jurassien.

A l'issue de l'assemblée, le verre de l'amitié est servi.

Il est 21h15 lorsque le président, M. Marcel Gagnat, lève l'assemblée.

Au nom de l'assemblée communale
Le président : Le secrétaire :
Marcel Gagnat Gilles Villard